

Monferran-Savès - Grâce aux économies, le conseil municipal garde son jardinier



Monferran-Savès - Grâce aux économies, le conseil municipal garde son jardinier

Michel Touron, président de la commission finances, a présenté lors du dernier conseil les marges d'économies réalisables. Les résultats financiers permettent de créer un poste d'agent technique dédié aux espaces verts pour palier la suppression des emplois aidés.

La commune a une meilleure santé financière

Depuis 2012, la commune dégage un léger excédent financier chaque année. Michel Touron explique : « c'est notre capacité d'autofinancement. Grâce à cette marge de manœuvre, nous pouvons réaliser de nombreuses améliorations. Cette année, par exemple, nous avons changé les chauffe-eaux des vestiaires du foot, installé un réseau Internet haut débit à l'école, acheté un frigo professionnel pour la salle des fêtes ou encore un radar pédagogique, qui va être posé dans les semaines qui viennent à Garbic. »

Cette bonne santé permet également de ne pas augmenter la fiscalité locale. Le 6 septembre, le conseil municipal a voté le maintien des taux actuels l'an prochain et le renouvellement de l'abattement général maximum (-15%) de la taxe d'habitation. Monferran-Savès est la seule commune de la Gascogne Toulousaine, avec Castillon-Savès et Frégouville, à proposer cet abattement. Pour Michel Touron, la commune a réussi à compenser par la maîtrise des dépenses, les baisses de dotations imposées par l'État et les nouvelles contributions demandées par la communauté de communes.

Michel Touron résume : « Tous les indicateurs sont au vert à ce jour mais nous restons vigilants, des difficultés peuvent survenir à tout moment. »

Un poste de jardinier pour répondre à la démarche « zéro produit phytosanitaire »

Avec l'annonce de la fin des contrats aidés par le gouvernement, l'emploi d'Alexandre, le jeune agent technique embauché fin 2015 par la mairie, ne pouvait pas être renouvelé. Jean-Philippe Pelissier, adjoint au maire délégué à la gestion du personnel, a préparé une création de poste : le surcoût sera financé à 100% sur les économies, pour moitié sur les charges générales, et pour moitié sur les dépenses de personnel. La création de poste sera validée en conseil municipal du 11 octobre et permettra d'anticiper les départs à la retraite à venir d'ici 2022.

Ce poste est nécessaire depuis que la mairie a abandonné, en 2014, l'utilisation des désherbants chimiques pour l'entretien des espaces verts. Désormais, les agents effectuent un désherbage manuel ou thermique (au chalumeau) qui nécessite plus de temps.

Raymond Laborde, adjoint au maire délégué aux espaces verts, est enchanté : « Alexandre, malgré son jeune âge, est déjà un vrai professionnel : il est qualifié, il connaît les plantes, les différentes techniques de taille et d'entretien. En plus, il est autonome et soigneux dans son travail. Nous avons beaucoup de chance de l'avoir ! »

